

PLAN LOCAL D'URBANISME



➔ Servitudes d'utilité publique

- Révision générale du PLU approuvée le 10 octobre 2022

ARCHIPOLE URBANISME ET ARCHITECTURE
Lillion / Route de Sainte-Foix / BP 79 124
35 091 RENNES cedex 9
02 99 31 77 55 / contact-urba@archipole.fr
www.archipole.fr/



IDEA RECHERCHE
4 allée Marie Berhaut
Cap Nord B / 35 000 Rennes
02 23 46 13 40
info@idea-recherche.com
www.idea-recherche.com/



DM.EAU
La Chauvelière
35 150 Janzé
02 99 47 65 63
p.bernard@dmeau.fr
www.dmeau.fr/



AGENCE PODER
Tesvella
50 240 Saint-Aubin de
Terregatte
02 33 48 91 77
caroline.poder@wanadoo.fr



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Une Servitude d'Utilité Publique est opposable aux tiers et doit obligatoirement figurer au Plan Local d'Urbanisme, dans un souci de bonne information du public.

Ci-après, le tableau des Servitudes d'Utilité Publique (*source : le Porté à Connaissance de l'Etat, actualisé à partir des évolutions récentes*), les annexes aux servitudes, et une carte de synthèse des Servitudes d'Utilité Publique.

PLANS D'ALIGNEMENT

La commune de Goven est concernée par des plans d'alignement. Les plans d'alignement entrent dans le cadre des Servitudes d'Utilité Publique EL7, servitude d'alignement. La présente révision générale du PLU est l'occasion de préciser si ces plans ou certains de ces plans d'alignement doivent être maintenus ou suspendus.

Chacun des Plans d'alignement présents sur Goven a fait l'objet d'un examen pour savoir s'il convenait de le conserver ou, le cas échéant, de le traduire dans le PLU sous la forme d'une marge de recul ou d'un emplacement réservé. Il ressort de cette étude que ces plans d'alignement sont très anciens et ne répondent plus aux objectifs de la commune.

Il a donc été décidé de suspendre ces plans d'alignement.

Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'acte de l'institution	Observations	Service gestionnaire
A4	Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux	Arrêté préfectoral du 25.03.1907	Cette servitude s'applique à tout le département.	DDTM
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	Ces servitudes sont généralement instaurées au bénéfice de la commune ou d'un syndicat de communes. Elles sont instituées, en priorité, par conventions amiables. En cas de désaccord, elles le sont par arrêté préfectoral. Dans ce cas, elles doivent être reportées au PLU, faute de quoi, elles deviennent inopposables aux tiers.		COMMUNE ou SYNDICAT
AC1	Servitude de protection des monuments historiques.	Inscription MH par arrêté du 12.04.2019	Le domaine de Blossac (le château en totalité, les façades et toitures des communs, le parc avec ses prairies, ses bois, ses allées et avenues).	DRAC/UDAP http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Foire-aux-questions/Accesa-la-liste-des-monuments-historiquesinscrits-ou-classes http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Ressourcesdocumentaires/Cartographie-dupatrimoine
EL3	Servitudes de halage et de marche pied	Arrêté du 28.05.1935	La Vilaine Interdiction de clôture et plantation en deçà de 2 m à partir du bord de la rivière. Libre circulation des pêcheurs et agents d'entretien et de surveillance dans cet espace de 2 m. Interdiction d'extraire à moins de 11,70 m du bord de la rivière des terres, sables et autres matériaux.	Conseil Régional Service navigation
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès le long des routes expresses et des déviations d'agglomération	Décret du 19.08.1986 DUP du 05.06.1981	RD 177	Conseil Départemental

Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'acte de l'institution	Observations	Service gestionnaire
I1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	Arrêté préfectoral du 19.01.2017	Canalisations de transport de gaz : <ul style="list-style-type: none"> - DN 50-2002-BRT Goven, - DN 250-1978 Orgères Belle étoile – Caulnes, - DN 300-1990 Orgères Belle étoile – Bréal-sous-Montfort. Installation annexe : Goven.	GRTgaz – DO – PECA Equipe travaux tiers & urbanisme 62, Rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16 023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports de gaz et de distribution de gaz	Accord amiable en application du décret du 06.10.1967 ou arrêté préfectoral du 11.06.1970 modifié. DUP 29.05.1997	Canalisations de transport de gaz : <ul style="list-style-type: none"> - DN 50-2002-BRT Goven, - DN 250-1978 Orgères Belle étoile – Caulnes, - DN 300-1990 Orgères Belle étoile – Bréal-sous-Montfort. Installation annexe : Goven.	GRTgaz – DO – PECA Equipe travaux tiers & urbanisme 62, Rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16 023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
	Servitudes prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé	Arrêté préfectoral du 19.01.2017	Zones de danger aux abords des canalisations de transport de gaz.	DREAL Bretagne
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Accord amiable en application du décret du 06.10.1967 ou arrêté préfectoral du 11.06.1970 modifié	Réseau électrique HTA de Distribution	ENEDIS 64, Bd. Voltaire - CS 76 504 35 065 Rennes Cedex
			Réseau HTB transport Liaison 90kV N° 1 Belle-Epine-Guer-Plélan	RTE – Réseau de Transport d'Electricité Groupe Maintenance Réseaux Bretagne ZA de Kerourvois Sud 29 556 Quimper

Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'acte de l'institution	Observations	Service gestionnaire
PM1	Plan de Prévention des Risques Inondation	Arrêté préfectoral du 10.12.2007	PPRi du bassin de la Vilaine en région rennaise, Ille et Illet.	DDTM
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Décret du 22.11.1974 Décret du 14.05.1990	Centre de Bruz Le Rocher LH Bruz/Rennes Margueritte LH Rennes Margueritte/Coëtquidan	Etat-Major de Zone de Défense de Rennes Division Soutien Expertise Bureau Stationnement Infrastructure Quartier Margueritte – BP 20 35 998 Rennes Cedex 9
PT3	Servitudes relatives à l'établissement et à l'entretien de câbles et dispositifs souterrains de télécommunications	Conventions de servitudes	Câble n° F238 Rennes-Vannes Câble n° F221 Rennes-Redon-Blain Câble n° RG 351223 Goven-Guichen	ORANGE Unité Pilotage Réseau Ouest Département Négociations Affaires Réseau Relations Collectivités Locales BP 30 508 37 205 Tours Cedex 3
T4 T5	Servitude aéronautique de dégagement et de balisage de l'aérodrome de Rennes-Saint-Jacques	Décret du 25.11.1987	Protection de l'aérodrome de Rennes-St Jacques.	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA/OUEST
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Arrêté et Circulaire du 25.07.1990	Relative aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.	Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS14 321 44 343 Bouguenais Cedex